

Communiqué de presse

Le marché des assurances-moto se fait transparent

comparis.ch apporte de la clarté dans le marché suisse des assurances-moto. A partir d'aujourd'hui, il est possible de comparer et de calculer en ligne sur www.comparis.ch les couvertures et les primes proposées par les différentes assurances.

Zurich, le 15 juin 2001 - Les quelques 500 000 motards de Suisse ont un souhait en commun: une fois leur engin acheté, ils n'ont qu'une seule envie: démarrer le plus vite possible! A ce moment-là, savoir qui les assure et pour combien n'a pas grande importance. Ils ne commencent à s'intéresser à leur prime que lorsque la première échéance arrive et constatent là que l'assurance moto n'est pas vraiment bon marché en Suisse. Quelles garanties proposent les assurances pour cet argent ? Quelle serait la prime à payer auprès de la concurrence ? Autant de questions que se posent alors les différents assurés.

Un simple clic sur www.comparis.ch et les intéressés peuvent maintenant visualiser les garanties et les prix proposés par les différentes assurances-moto. Il suffit de rentrer les données demandées et ce que l'on souhaite. Le tout nouveau programme de comparis.ch se charge alors de trouver sur internet les offres correspondantes des différentes assurances. Peu de primes peuvent cependant être calculées pour le moment. Mais le site s'enrichit sans cesse et l'utilisateur des comparatifs de comparis.ch peut déjà aujourd'hui estimer ce qu'il économiserait en changeant de compagnie d'assurance. Comparis.ch a également examiné à la loupe les couvertures proposées aux propriétaires de motos. En bref : la grande différence se situe au niveau de la couverture des dégâts de l'équipement. Certaines compagnies se montrent moins regardantes que d'autres qui, par exemple, n'assurent pas les bris de glace. De même, toutes les assurances ne couvrent pas les vols de casques. Il est donc toujours intéressant de comparer.

Chez comparis.ch, il y a encore une nouveauté : avec le crash-calculator de comparis.ch., le responsable d'un accident de moto peut rapidement calculer s'il lui revient moins cher de payer les dégâts lui-même ou de déclarer le sinistre à son assurance.

De la transparence dans la jungle des prestations suisses: vous en rêviez, compris.ch l'a fait!

Pour plus d'informations, contactez Richard Eisler, dirigeant Téléphone 01 360 52 62, Fax 01 360 52 72 E-Mail: info@comparis.ch , web: www.comparis.ch